



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG2024/11/25/3

portant sur

### L'OCTROI D'UNE SUBVENTION A COTE D'AZUR FRANCE TOURISME POUR L'ANNEE 2024

*Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 25 novembre 2024*

## PARTICIPANTS

Madame Nathalie AUGADE, Directrice départementale par intérim de la DDETS06, **Préfecture des Alpes-Maritimes**

Monsieur Jean-Marc BOUVET, Administrateur des finances publiques adjoint à la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE - Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Madame Marie-Laure MALLEZ pour le Cabinet TRINTIGNAC et Monsieur Cyrille VERRIERE pour le Cabinet FCA, **Commissaires aux comptes**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BERTELOOT Nathalie, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MARIN Christophe, MARIN Matthieu, MARIO Pierre, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PASTORELLI Nadège, ROMERO Pierre, SCOFFIER Stéphanie, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

***43 Membres participants, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.***

Mesdames et Messieurs ALBISER Yves, DALBERA Renaud, DEBAISIEUX Jean-Marie, EBEL Jean-Marie, GAUTIER Philippe, GOLDNADEL Franck, IVALDI Dominique, MASSÉ Philippe, SANTONI Lisa, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs BALDET Christophe, BENMUSSA Thierry, BILLARD Philippe, CERAGIOLI Geneviève, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, MESSIKA Cyril, WIDUCH Jean-François, **Conseillers Techniques**



## DEPORT

---

Madame LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, **Membre du Bureau**

## EXCUSES

---

Madame Melissa BENCHALAL - Chargé de mission tutelle consulaire, Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (**DREETS**) PACA

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Madame BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membre du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALZINA Claude, CHAUMIER Eric, COURTADE Anny, DASSONVILLE Pascal, DUMAS Philippe, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, LIZZANI Elisabeth, MESSINA Aurélie, PALLANCA Charles, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, SEROUSSI Béatrice, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs FLORENCE Patrick, LABAT André, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, SABATIER Marion, THEIS James, **Membres Associés.**

Madame HIGUERO Valérie, **Conseillère Technique.**

## ABSENTS

---

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Mesdames et Messieurs DUPHIL Thierry, MARTINON Martine, SALUSSOLIA Brigitte, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs ALEMANNI Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, CAPPELAERE Nicolas, DECROIX Jean-Pascal, GAROTTA Mathieu, GIBAUD Richard, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, LEMETEYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, RASPOR Marc, SERVANT Lionel, VALENZA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs BEHAR Claire, CAMY César, LAGRANGE Eric, LAPIERRE Nathalie, LAURENTI Thomas, LEVI Jean-Pierre, MANSI Théo, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, PUY Michel, RAPIOR Blaise, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques.**



## EXPOSE PRÉALABLE

**Le Comité Régional du Tourisme (CRT) Côte d'Azur France est une association créée en 1941.** Il est devenu **Côte d'Azur France Tourisme** lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2024.

Côte d'Azur France Tourisme a pour **mission la promotion et le développement touristique durable de l'ensemble de la Côte d'Azur.**

En référence à la mise à jour de ses statuts le 21 juin 2024, relative à l'organisation régionale du tourisme et à son changement de dénomination, l'Association a pour objectifs principaux de :

- Suivre et analyser la fréquentation et l'offre touristiques ;
- Piloter des études relatives au secteur touristique que lui confie le Département ;
- Concourir à l'animation des contrats et projets en cours ou à venir ;
- Organiser et mettre en œuvre des actions de promotion, de communication et de commercialisation ;
- Contribuer à l'animation et promotion des filières thématiques (Sport, Culture, Ecotourisme, Tourisme d'affaires).

## LES AXES FORTS DES ACTIONS 2024 :

- Rayonnement de la marque grâce à son réseau actif de partenaires, ambassadeurs et entreprises licenciées au cœur de la stratégie marketing territoriale Côte d'Azur France.
- Promotion sur les marchés historiques (pays européens de proximité et UK) et les marchés porteurs (Amérique du Nord).
- Soutien actif au marché Français et de proximité.
- Renforcement des actions en réceptif pour une immersion sur la destination #CotedAzurFrance.
- Consolidation de la présence digitale et social média multi-marchés #CotedAzurFrance

Afin de financer ces différentes actions d'intérêt économique général, pour lesquelles les dépenses s'élèvent à 4 175 500 €, **Côte d'Azur France Tourisme a sollicité des subventions auprès de différentes entités publiques** pour un montant total de 3 705 600 €.

La **demande de subvention** adressée à la CCINCA par formulaire en date du 03 octobre 2024 est de **15 000 €.**

## VU

- Les articles R.712-7 et R.712-8 du Code de commerce ;
- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
- L'article 126 du Règlement intérieur de la CCINCA ;
- L'engagement de déport de Madame Anne LECHACZYNSKI, membre élue et Secrétaire du Bureau de la CCINCA, et Vice-Trésorière de CAF Tourisme ;
- L'Avis favorable de la Commission de Prévention des Conflits d'Intérêts (CPCI) en date du 14 novembre 2024 ;
- L'avis favorable du Bureau en date du 19 novembre 2024.



## CONSIDÉRANT :

- ↳ L'exposé préalable ci-dessus ;
- ↳ Que Côte d'Azur France Tourisme est une association à but non lucratif investie statutairement de missions d'intérêt général ;
- ↳ Que le plan d'actions mis en œuvre par Côte d'Azur France Tourisme pour 2024 soutient la CCINCA dans sa mission d'appui au service du développement des entreprises du tourisme du territoire ;
- ↳ Que les justificatifs fournis par Côte d'Azur France Tourisme et les dépenses induites par le déploiement de ce plan d'actions justifie le montant de 15 000 € demandé à la CCINCA pour l'année 2024 pour favoriser le développement du tourisme ;
- ↳ Que les crédits sont inscrits au budget ;
- ↳ Que Madame Anne LECHACZYNSKI, Vice-Trésorière de Côte d'Azur France Tourisme, et membre élue de la CCINCA, a signé un engagement de déport relatif à cette demande d'attribution d'une subvention ;
- ↳ Que conformément aux dispositions de l'article 126 du Règlement intérieur de la CCINCA, les décisions d'octroi de subventions (...) font l'objet d'une délibération d'Assemblée Générale, qui est soumise à l'approbation préalable de l'autorité de tutelle (...);
- ↳ Que la CPCI a rendu un avis favorable lors de sa séance du 14 novembre 2024 ;
- ↳ Que le Bureau a rendu un avis favorable lors de sa consultation électronique du 19 novembre 2024 ;
- ↳ Que la délibération de l'Assemblée Générale du 25 novembre 2024 sera soumise à l'approbation de l'autorité de tutelle de la CCINCA avant son exécution.



**LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

- ▶ **APPROUVENT** le versement Côte d'Azur France Tourisme d'une subvention d'un montant de 15 000 € pour l'année 2024.

**Étant précisé** que la délibération de l'Assemblée Générale sera soumise à l'approbation de l'Autorité de tutelle, en application des articles R.712-7 et R.712-8 du Code de commerce.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

<b>Nombre d'inscrits :</b>	<b>62</b>	<b>Nombre de départs :</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de participants au vote :</b>	<b>43</b> ( <i>quorum : 32, atteint</i> )		
<b>Nombre de votes exprimés :</b>	<b>38</b>		

---

**Abstention : 5    Contre : 0    Pour : 38**

Nice, le 25 novembre 2024

Le Vice-Président



Laurent LACHKAR

Le Président



Jean-Pierre SAVARINO

